

# ENSEMBLE FORMONS LES SOIGNANTS DE DEMAIN

Depuis plus de 30 ans,  
le CERFAH accompagne les jeunes  
dans leur parcours d'apprentissage  
aux métiers de la santé dans toute  
la région Sud - PACA.



 04 91 78 10 06

 [contact@cerfah.fr](mailto:contact@cerfah.fr)

 [www.cerfah.fr](http://www.cerfah.fr)

# NOS FORMATIONS SANTÉ EN PACA

## ACCÈS AVEC ET SANS BAC :

- ✓ Auxiliaire de puériculture
- ✓ Aide-soignant.e
- ✓ Ambulancier.e

## ACCÈS POST BAC :

- ✓ Infirmier.e
- ✓ Infirmier.e de bloc opératoire
- ✓ Infirmier.e puériculteur.rice
- ✓ Infirmier.e en pratique avancée
- ✓ Manipulateur.rice radiologie
- ✓ Préparateur.rice en pharmacie hospitalière
- ✓ Psychomotricien.ne
- ✓ Masseur.euse kinésithérapeute
- ✓ Ergothérapeute
- ✓ Orthophoniste
- ✓ Audioprothésiste
- ✓ Orthoptiste
- ✓ Cadre de santé
- ✓ Pédicure-podologue

## 5 BONNES RAISONS D'EMBAUCHER UN APPRENTI

- 1 Renforcer ses équipes au quotidien à coût maîtrisé
- 2 Intégrer un·e apprenti·e formé·e à vos méthodes
- 3 Fidéliser vos futurs soignants
- 4 Réduire fortement le temps d'adaptation à l'embauche
- 5 Transmettre votre culture d'entreprise

*Formations accessibles aux personnes en situation de handicap sous conditions d'aptitude médicale.*

## POURQUOI PASSER PAR LE CERFAH ?

### **Nous vous accompagnons dans le recrutement et le suivi de l'apprenti·e.**

Chaque apprenti·e a un·e référent·e qui s'occupe de son suivi en entreprise et en formation. Le CERFAH est en lien direct avec son école.

### **Nous gérons les démarches administratives.**

Le CERFAH aide à toutes les étapes, de la sélection du candidat à la gestion administrative du contrat.

### **Nous sommes là pour vous !**

Le CERFAH est à vos côtés à chaque étape avec une équipe réactive et à l'écoute, offrant des solutions rapides et adaptées à votre structure.

# TOUT SAVOIR SUR L'APPRENTISSAGE

## UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

- C'est un **contrat de travail** établi entre une entreprise privée ou publique et un jeune.
- La durée du contrat peut durer **entre 1 et 3 ans**.
- Il y a **une période d'essai de 45 jours de travail effectif**.
- Cela peut être un **CDD** ou un **CDI**.
- L'apprenti doit avoir un **maître d'apprentissage** (qui, lui, ne peut avoir que 2 apprentis maximum).

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Les **jeunes de 16 à 29 ans** (sauf si RQTH, pas de limite d'âge).
- L'apprenti est un **salarié qui alterne des périodes de travail et des périodes de formation**.
- Il a les **mêmes droits et devoirs** que les autres salariés.

## QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

	-18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	+26 ans
1 <sup>e</sup> année	27%	39%	55%	100%
2 <sup>e</sup> année	43%	51%	67%	100%
3 <sup>e</sup> année	53%	61%	78%	100%

### LES AIDES DE L'ÉTAT

**750€ à 6000€** par contrat\*  
**Exonérations de charges**

*\*pour tout contrat signé jusqu'au 31/12/26*

*% basé sur le SMIC ou SMC.*

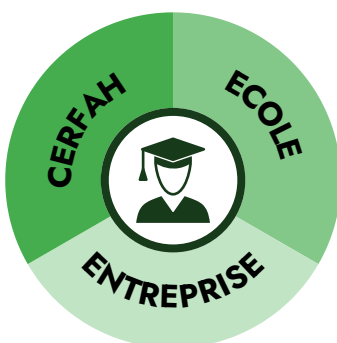
*Il existe des accords de branche plus favorables (BASS, FHP).*

## QUI FINANCE LA FORMATION ?

Les **frais de formation sont pris en charge** par l'OPCO, le CNFT, l'ANPH.

Si les frais de formation dépassent le niveau de prise en charge déterminé par France Compétences, le reste à charge sera dû par l'employeur.

## PLUSIEURS ACTEURS MAIS UN SEUL COORDINATEUR



L'**apprenti** est au cœur de cette organisation.

Le **CERFAH** (CFA) coordonne toutes les parties prenantes, accompagne l'apprenti et soutient l'employeur à chaque étape.

L'**école** (appelé UFA, Unité de Formation d'Apprentis) assure la formation théorique et valide les compétences de l'apprenti.

L'**entreprise** forme sur le terrain et développe les savoir-faire de l'apprenti.



*Le soin évolue, les compétences aussi.*

## **NOS FORMATIONS CONTINUES**

Depuis plus de 30 ans, INTERFED SANTE SOCIAL, organisme gestionnaire du CERFAH, accompagne les établissements comme le vôtre avec des formations concrètes et directement applicables sur le terrain :

- ★ **Maître d'apprentissage**
- ★ **Approche du tutorat des élèves aides-soignant-es en stage**
- ★ **Promouvoir la bientraitance active des résidents**
- ★ **L'aide à la prise de médicaments par l'aide-soignant-e**
- ★ **Prise en charge et accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives**

### **Nos formations continues s'adaptent à vos besoins**

- Une **durée de formation ajustable**
- Des sessions de formation organisées **en fonction de vos disponibilités**
- Dans **vos locaux ou au sein d'INTERFED SANTÉ SOCIAL**  
(13008 Marseille - accessible aux personnes en situation de handicap)
- **Une offre sur mesure, un devis personnalisé**

### **Envie d'échanger ? Besoin d'un devis ?**

Contactez Mme Elodie DONNAREL-GRACEFFA par téléphone au 06.99.18.63.91 ou par mail [e.donnarel@cerfah.fr](mailto:e.donnarel@cerfah.fr)

**95 % des stagiaires satisfaits  
ou très satisfaits**

**SUIVEZ-NOUS !**



@cerfah\_sud